

**Complément d'avis n° 2020/09-02  
relatif à l'accréditation de  
l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours  
(EPU Tours)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Documents complémentaires** demandés suite au syllabus transmis par l'école selon la demande émise dans l'avis n°2020/09-02. Un syllabus mis à jour a été demandé suite à l'analyse de ce premier.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours ;
- Vu la note de synthèse établie par Nathalie CAYOT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** des documents complémentaires transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,  
Elisabeth CREPON